



## Lundi de Pentecôte : Tous contre le travail gratuit, Embauches des salariés précaires

*Le gouvernement a pris la décision unilatérale d'imposer une journée de travail supplémentaire non payée aux salarié(e)s. Les personnes âgées n'en profitent que très peu. Les premiers bénéficiaires sont en fait les employeurs.*

Le fait pour l'Etat français de prévoir une journée de travail non rémunéré **est contraire au « droit au salaire »**, prévu par plusieurs textes du droit international.

Les entreprises sont doublement gagnantes car elles reversent moins qu'une journée de salaire normale (**0,3% au lieu de 0,46%**) tout en engrangeant la valeur ajoutée produite ce jour-là. Ce jour n'est donc pas un jour de "solidarité", **mais un cadeau pour les employeurs.**

**La CGT maintient sa revendication d'abroger cette loi, qui une fois de plus ne sollicite que les salarié(e)s.**

L'entrée en vigueur de la journée de solidarité est loin de faire l'unanimité pour autant. **Le lundi 16 mai 2005, lundi de Pentecôte et première journée de solidarité, de nombreux salariés se mettent en grève.** Du côté des syndicats, plusieurs organisations représentatives se montrent défavorables à cette journée, dénonçant du « **travail gratuit** » **de la part des salarié(e)s.**

En 2011, le Conseil constitutionnel est ainsi saisi par le Conseil d'État et par la Cour de cassation à la suite de deux questions prioritaires de constitutionnalité, dont en effet, **que l'égalité face au paiement de l'impôt n'est pas respectée : ils en tiennent pour preuve le fait que les retraités, les professions indépendantes et les professions libérales ne sont pas soumis à la journée de solidarité.**

Lors de sa création, la date de la journée de solidarité est fixée au lundi de Pentecôte. En 2008, le gouvernement a finalement redonné l'« *entière liberté* » aux partenaires sociaux au sein de l'entreprise, ou à défaut, au niveau de chaque branche, pour fixer les modalités d'application « *les plus adaptées aux besoins de l'entreprise* ». Libre donc à chaque d'entreprise d'effectuer cette journée à une autre date que celle du lundi de Pentecôte.

L'employeur étant libre d'accepter ou non, la demande. **Ce dernier peut également décider d'« offrir » cette journée à ces employés est la prendre à sa charge** ».

D'après la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie, 2,907 milliards d'euros ont été récoltés grâce à la journée de solidarité en 2021, dont 2,124 milliards d'euros au titre de la contribution des salariés versée par les entreprises.

Depuis sa création, après la canicule meurtrière de 2003, la journée de solidarité a permis de **collecter 28 milliards d'euros**, précise la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). **Imaginer ce que cette journée a rapporté aux employeurs !**

**Montrer votre désaccord en vous mettant en grève ce jour de Pentecôte pour ne pas travailler un jour supplémentaire non rémunéré.**

Le Gouvernement sait toujours trouver les milliards nécessaires pour renflouer les banques, le Covid, l'armée, etc... mais ils continuent à nous imposer ce jour de travail gratuit.

Sur les sites ouverts, la CGT Schneider Electric Grenoble appelle à faire **GRÈVE**, la journée du lundi 20 Mai 2024, pour dire ensemble **NON au travail gratuit ! OUI à l'embauche des salariés précaires (Intérimaires, Alternants, Prestataires, etc...).**



[www.cgt-schneider.fr](http://www.cgt-schneider.fr)

[cgt.schneider@wanadoo.fr](mailto:cgt.schneider@wanadoo.fr) ou [contact@grenoble.cgt-schneider.fr](mailto:contact@grenoble.cgt-schneider.fr)

Coordonnées CGT Schneider Electric :

Tél. : - 04 76 56 24 93 (ext.)

